



**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2023 - 18

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	18
Conseillers votants :	23
Dont cinq pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 07 mars 2023

**OBJET : REMPLACEMENT DU
MICRO POUR MESURE DU SON
DES AVIONS – SUBVENTION A
L'AFRAG**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt trois, le quatorze
mars, le conseil municipal de la
commune de Chens sur Léman dûment
convoqué, s'est réuni en session
ordinaire à la mairie, sous la présidence
de Madame MORIAUD Pascale, maire,*

**PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.
De PROYART A. BAARSCH C. MORAND
F. ZANNI F. FICHARD B. ARNOUX. R.
STUBERT B.CHANTELOT C. PLEynet
J.P. DENERVAUD M. BILLARD G. DIANA
C. RACINE FREIXENET M. MATTERA A.
CHANTELOT L.**

**EXCUSÉS : CHEVRON F. « pouvoir à
TRONCHON J. » CORNU C. « pouvoir à
BILLARD G. » QUERNEC-GARIN C.
« pouvoir à MATTERA A. » GEROUDET A.
« pouvoir à FICHARD B. » » CHAMPEAU S.
« pouvoir à MORIAUD P. »**

Est élue secrétaire de la séance : STUBERT B.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite de travaux et sûrement à une mauvaise manipulation de matériaux, le système d'enregistrement du son des avions situé sur le toit de la mairie de Nernier a été endommagé et qu'il y a lieu de le remplacer.

Cet équipement présente un intérêt pour les habitants de la presqu'île qui se trouve sur ou à proximité de la trajectoire des avions en phase d'atterrissage.

La commune Nernier est la mieux située pour mesurer et enregistrer les mouvements et faire reconnaître que nous ne pouvons plus accepter les nuisances liées aux trajectoires surprenantes des avions à destination de Genève.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 21 voix pour et deux abstentions (FICHARD B. et MORAND F.),

DECIDE d'allouer une subvention de 600 € à l'AFRAG pour le remplacement du système d'enregistrement du son des avions.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le

ID : 074-217400704-20230314-D2023_18-D



CHARGE Madame le maire de la mise en œuvre de cette décision

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus.

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Pascale MORIAUD



Le secrétaire
Brigitte STUBERT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "B. Stubert".